

**Liberté de circulation !
Réfugié.e.s, migrant.e.s, vous êtes les bienvenu.e.s !**

Respect du droit d'asile : retrait du projet de loi Macron-Collomb !

car ce projet va en réalité « mettre fin au droit d'asile » c'est le Syndicat des Avocats de France lui-même qui le dit. Voici quelques exemples :

→ **fin de l'hébergement d'urgence inconditionnel** : le 1er acte de la loi, la circulaire Collomb, a invité les préfets à faire le tri dans les centres d'hébergement, entre titulaires d'un titre de séjour et les autres : on peut mourir dans la rue du moment qu'on est étranger !

→ **restriction des droits** d'accès au statut de réfugié : alors qu'en 2017, seulement 32 % des demandes d'asile ont été acceptées, le délai pour faire la demande d'asile est diminué, les audiences en vidéoconférence vont être généralisées et le temps pour faire appel réduit à 15 jours, recours qui de plus n'empêchera pas l'expulsion !

→ **davantage d'enfermement et d'expulsions** : durée maximum de rétention multipliée par 3 (afin de préparer des expulsions massives en charter), accélération des renvois des personnes « dublinées » dans le pays où elles ont été enregistrées avant d'arriver en France.

L'objectif est de rendre l'asile impossible !

Les exilé.e.s servent de boucs-émissaires

Il s'agit de diviser pour interdire les solidarités, limiter ou empêcher les mobilisations des travailleurs et de la jeunesse contre les offensives antisociales du gouvernement.

Il y a urgence pour empêcher cette loi rétrograde

Malgré l'opposition des associations et des professionnels de l'asile, Macron compte faire voter sa loi en avril. Il y a donc urgence ! Des actions se préparent le 7 avril dans plusieurs villes, pour le retrait du projet de loi.

Dans le Rhône, les réfugié.e.s sont maltraités

- le plan froid a laissé des centaines de sans abri dans la rue, y compris des familles, et les autres sont menacés d'y retourner à partir du 31 mars
- les mineurs isolés comme les demandeurs d'asile doivent attendre des semaines sans aucun droit, avant d'être ou non pris en charge
- les « dublinés », les réfugiés déboutés et d'autres « indésirables » sont assignés à résidence ou pourchassés jusqu'à l'expulsion

Les actions de solidarité se développent

Accueil citoyen, aides diverses, collectes de soutien, réquisition de bâtiments pour héberger,... montrent la solidarité de la majorité de la population. La Métropole contrecarre ces actions, en expulsant, alors qu'elle refuse d'ouvrir ses immeubles vides. La Préfecture renvoie des lycéens dans leur pays d'origine. Et le projet de loi ne va qu'aggraver cette situation !

Retrait du projet Macron liberticide et xénophobe

Liberté de circulation : des papiers pour toutes et tous !

Respect du droit d'asile ; abrogation des accords de Dublin
(obligeant les migrant.e.s à demander l'asile dans leur 1^{er} pays d'enregistrement)

Prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de tous les jeunes mineurs isolés ; droit à l'enseignement pour tou.te.s

manifestation samedi 7 avril

15 h, place des Terreaux

Lyon – métro Hôtel de ville

Collectif de soutien aux réfugiés et migrants Lyon-69 : ATTAC-Rhône, CGT Vinatier, CGT-Éduc'Action Rhône, Union Départementale CGT, Union Départementale CNT, Collectif Agir Migrants, Collectif Amphi Z, Collectif 69 Palestine, Coordination Urgence Migrants, Émancipation-69, FSU 69, LDH Rhône, Lutte ouvrière, Migrations Minorités Sexuelles et de Genre, MRAP LYON 1-4, MRAP LYON 3-7-8, Planning Familial 69, RESF-69, Solidaires 69, Solidaires EtudiantEs, SUD santé sociaux 69, UJFP Lyon, Alternative Libertaire, Coordination des Groupes Anarchistes-Lyon, EELV 69, ENSEMBLE!, France Insoumise 69, L'insurgé, MJCF Rhône, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti de Gauche 69, PCF, UPC...

Contact : collectifrefugie69@laposte.net